

Diagnostic Design

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

Le Diagnostic Design a pour objectif d'accompagner les entreprises dans la phase d'élaboration ou de refonte du design de leur produit ou service.

2 phases clés et concrètes, il permet à l'entreprise :

- d'évaluer l'impact du design de son produit ou service sur ses utilisateurs ainsi que, si possible, sur l'environnement,
- de définir des axes d'amélioration ou de création du design de ce produit ou service.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le diagnostic Design s'adresse aux dirigeants de PME et/ou ETI innovantes et/ou industrielles (effectif < 2 000) immatriculées en France et à jour du règlement de leurs cotisations sociales et fiscales.

Quel est le déroulement de l'accompagnement ?

L'accompagnement est assuré par un expert design et recouvre :

- état des lieux : évaluation analytique du produit ou service de l'entreprise sous l'angle du design,
- recommandations : formulation des axes d'amélioration reposant sur des scénarios d'usage, enjeux et contraintes de l'entreprise.

Une première phase d'évaluation analytique est menée sur l'entreprise et son marché (aujourd'hui et à terme) :

- la concurrence en termes d'offres de produits et/ou services : recherche d'usages connexes,
- l'évaluation des contraintes économiques du produit ou service au regard du marché,
- le type de clientèle et d'usagers : définition de persona cibles de l'entreprise,
- les circuits de distribution : caractéristiques, parts de marché, chaîne logistique jusqu'à la commercialisation physique et/ou numérique,
- la veille de marché : concurrence, technologie, matériaux, etc,
- les nouveaux usages et tendances de consommation, nouvelles normes en lien avec les Objectifs de Développement Durable,
- le cycle de vie du produit et ses impacts environnementaux en regard des pratiques du secteur : matières premières utilisées, processus de fabrication, utilisation par les clients et fin de vie,
- l'analyse des points forts et des points faibles du produit ou service : réponse à un besoin d'usage, valeur ajoutée, qualité perçue, transcription des valeurs de marque, cohérence entre les produits ou services et les gammes, positionnement vis-à-vis de la concurrence, cycle de vie, coûts, possibilité d'extension du produit ou service, pratiques d'écoconception.

Une seconde phase permet d'affiner le projet d'élaboration ou de refonte du design du produit ou service de l'entreprise en proposant des recommandations. Les recommandations reposent notamment sur l'analyse des besoins d'usage du produit ou service réalisée lors de la phase précédente ainsi que sur les potentielles pistes d'écoconception, et consistent pour l'expert conseil en Design à identifier et formuler à l'entreprise bénéficiaire :

- les axes d'amélioration reposant sur des scénarios d'usage, en fonction des enjeux et des contraintes de l'entreprise,
- les premières pistes d'intentions,
- les axes de diminution de l'impact environnemental du service ou produit tout au long de son cycle de vie,
- la méthode et l'agenda de suivi de projet Cette phase de recommandation exclut tout acte de conception.

La durée de ce Diagnostic Design est de 3 jours pour un service ou 4 jours pour un produit.

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Sont exclues du diagnostic, les filiales à plus de 25% d'une entreprise ne correspondant pas elle-même aux critères d'éligibilité et les entreprises en difficulté au sens de la réglementation européenne.

— Projets inéligibles

Le Diagnostic Design ne doit pas couvrir :

- Charte graphique,
- Logo,
- SEO,
- Identité graphique,
- Création ou refonte d'une plateforme de commercialisation.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Pris en charge à 50% par Bpifrance.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Pour bénéficier du Diagnostic Design, les dirigeants intéressés sont invités à contacter l'équipe diagnostic de Bpifrance à equipe.diag@bpifrance.fr.

Critères complémentaires

- Possibilité d'appartenance à un groupe de moins de 2000 salariés.
- Effectif de moins de 2000 salariés.
- Données supplémentaires
 - › Situation - Réglementation
 - › A jour des versements fiscaux et sociaux

Organisme

BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**
Web : www.bpifrance.fr